



# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT TEMPORAIRE



## DEBIT DE BOISSONS

- 1<sup>er</sup> GROUPE
- 3<sup>ème</sup> GROUPE

(Article L.3334-2 du Code de la santé publique, modifié par l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 art 12)

- (1) Nom, prénoms, profession, domicile (éventuellement : fonction au sein de l'association sportive ou des manifestations à caractère agricole ou touristique).
- (2) Indiquer l'emplacement
- (3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

Je, soussigné(e) (1).....  
.....

Ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à établir un débit de boissons temporaire

à (2) .....

du ..... au ....., à l'occasion de (3)

A ....., le .....  
Signature

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Schweighouse-sur-Moder,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le préfet sur la Police des lieux Publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2, L.3335-4 et L.3341-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L.3322-9, L.3342-1 et L.3353-3 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2011-267 du 4 mars 2011,

Vu la loi n°2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2023,

Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015,

**Article 1<sup>er</sup>** : M....., est autorisé(e)

À ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons ..... Groupe, le ....., jusqu'à ..... heures .....

À (1) .....

**Articles 2** : Dans le cas où la fermeture du débit de boissons à consommer sur place intervient entre deux heures et sept heures,

M.....est tenu(e) de mettre à disposition

du public, les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique

(art. L.3341-4 du Code de la Santé Publique).

Copie de cette présente autorisation sera adressé à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le .....  
M. ZOTNER Dany  
L'adjoint au Maire Délégué,

N°...../.....

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit.